

**TOUS ENSEMBLE,  
DETERMINES ET UNIS**

**Pour l'emploi, le maintien et le développement de nos activités, de nos industries et du Service Public, pour l'augmentation des salaires**

Le gouvernement a fait le choix de continuer les politiques d'austérité et de rigueur pour satisfaire les exigences du patronat, des actionnaires, au détriment de l'intérêt général.

- Alors que les aides et exonérations au patronat s'élèvent aujourd'hui à 220 milliards d'€, ce sont les salariés, retraités, privés d'emplois et jeunes qui en paient lourdement l'addition et dans le même temps, on nous explique que les caisses sont vides pour la Santé, l'Education, la Protection Sociale et l'ensemble des Services Publics garantissant à la population l'égalité de traitement pour tous.
- Alors que les dividendes des actionnaires ne cessent d'augmenter (+ 30% sur le premier trimestre), les salariés, retraités, privés d'emplois et jeunes sont montrés du doigt et stigmatisés : « coûts », « nantis », ou encore « assistés ».
- Alors que l'Etat devrait être le garant d'une autre répartition des richesses dans l'intérêt général, celui-ci se fait le principal allié de la finance au service d'une infime minorité.

Dans notre département, ces politiques d'austérité et de casse de nos acquis ont des conséquences dramatiques sur nos conditions de vie, de travail et détruisent l'équilibre économique des Bouches du Rhône. Les conséquences du CICE (crédit impôt compétitivité emploi, soit : 21 milliards d'€) et autre « pacte de responsabilité » (40 milliards d'€), menacent l'ensemble de nos atouts industriels et nos emplois au travers des délocalisations, « accords de compétitivité » et mise en concurrence des salariés par l'utilisation de salariés lowcost. Pas un secteur n'est épargné. Pour cela, la CGT du département entend poursuivre sa démarche de convergence des luttes. Elle continuera, avec les forces progressistes, à élever le mouvement social afin de changer la donne et gagner comme à FRALIB, à Ascométal, à la Centrale de Gardanne.

**UN NOUVEAU TEMPS FORT  
DU TOUS ENSEMBLE**

**La CGT appelle à se rassembler  
nombreux**

**LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014  
- 10 H 30 -**

**AU CARREFOUR DES LUTTES,  
DES ALTERNATIVES ET DE LA  
TRANSFORMATION SOCIALE  
sur le site des Moulins Maurel  
148 route des Trois Lucs  
Marseille 12ème**

Élections professionnelles 2014 dans la Fonction publique - FERC Sup CGT

**CPE, CAPA & CAPN, CCP ANT,  
CT d'établissements, CT Universitaire & CT ministériel**

**du 27 novembre au 4 décembre 2014  
l'enjeu du vote CGT**

La CGT c'est, pour des millions de salariés, une force déterminante pour la défense de leurs intérêts, au travail, et plus largement dans tous les actes de la vie sociale. Première organisation syndicale en France, elle puise dans la solidarité les principes mêmes de son action et son audience se fonde sur une détermination sans cesse réaffirmée de combattre les coups que le patronat et les gouvernements successifs portent contre l'immense majorité de la population.

Le rôle et la raison d'être de notre organisation résident dans :

- la **défense des services publics** et tout particulièrement du Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche,
- la **défense de tous les salariés** du secteur,
- la **défense et l'amélioration de leurs statuts** (général et particuliers) ainsi que l'intégration des contractuels dans ces statuts,
- la **lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail**,
- la défense de leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité, en lien avec tous les salariés, conformément à l'esprit de la CGT.

**Pour un Service public national d'Enseignement supérieur et  
de Recherche,  
démocratique et émancipateur**

À l'opposé des conceptions fondées sur la rentabilité financière, nous défendons le principe de l'efficacité sociale pour le progrès social et l'épanouissement de chaque individu. Ce qui repose sur la mise en valeur de ses potentialités et le développement de son esprit critique, de ses capacités à comprendre et maîtriser la réalité qui l'entoure. Le Service public est garant de cette efficacité sociale. Il constitue la base d'un investissement social, collectif, qui n'est pas seulement financier, mais culturel et politique. C'est pourquoi nous dénonçons en permanence l'utilitarisme qui menace la qualité et les missions de notre Service public et que nous défendons en même temps la liberté indispensable au développement des connaissances, à l'essor des activités intellectuelles et culturelles d'un côté et leur appropriation par l'ensemble du corps social, sans exclusive, de l'autre.

Les élections de novembre et décembre 2014 permettent d'exprimer la volonté des personnels de la Fonction publique de peser sur les orientations, de rester maîtres de leur avenir et de préserver le Service public, indépendant, laïque et national.

**Voter CGT** c'est d'abord **montrer que nous voulons compter**, qu'on ne peut pas nous faire avaler n'importe quelle couleuvre et que nous tenons à offrir à notre jeunesse toutes les chances de bien se former, au plus haut niveau possible.

C'est également **affirmer que la solidarité n'est pas un vain mot** et que nous voulons la faire vivre contre vents et marées.

**Ensemble nous sommes plus forts** que seuls.

**JE VOTE et FAIS VOTER**



# Courrier intersyndical à la ministre et à la secrétaire d'État de l'ESR

Madame la Ministre,

Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les étudiants sont particulièrement inquiets de la baisse du budget 2015 par rapport au budget 2014 et de la situation de l'emploi dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ne comprennent pas que le crédit impôt-recherche (CIR) ne soit pas remis en cause, même partiellement. Ils ne supportent plus les conditions d'emploi, de travail et d'études qui se dégradent : diminution des recrutements, précarité sous toutes ses formes, moyens, augmentation du nombre d'étudiants par groupe... auxquelles s'ajoutent les évolutions

statutaires en cours des personnels. Les projets de regroupements d'établissements et de créations de communautés d'universités et établissements (COMUE) sont une source supplémentaire d'inquiétude. Par lettre du 18 septembre 2014 (1), la plupart des organisations signataires vous ont demandé ainsi qu'au Premier ministre, de ne pas faire publier les décrets mettant en place les statuts des COMUE repoussés au CNESER du 21 juillet. Ces projets de décrets, qui restructurent profondément l'ESR, ont été refusés par la quasi-totalité des comités techniques des établissements. Elles vous avaient demandé de les recevoir. A ce jour, elles n'ont pas

reçu de réponse de votre part, et vous continuez à inscrire à l'ordre du jour du CNESER de nouveaux projets dont la plupart ont été repoussés et dont certains sont retirés en dernière minute, pour défaut de consultation des instances compétentes. Nous ne pouvons comprendre que vous refusiez ainsi de recevoir les représentants légitimes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont refusé dans les instances représentatives les plans concrets de territorialisation que vous mettez en place, alors que vous avez reçu de nombreux membres de la communauté scientifique, sauf - ensemble - les organisations syndicales

signataires.

Nous considérons que les questions sont liées. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau une entrevue commune pour vous faire part des préoccupations des personnels et vous communiquer les revendications que les organisations signataires portent.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Organisations syndicales signataires :*

SNESUP-FSU, SNCS-FSU,  
SNEP-FSU, SNASUB-FSU,  
SNETAP-FSU

**SNTRS-CGT, FERC Sup-CGT,  
CGT INRA, CGT CROUS**

SNPTES

SNPREES FO, Sup Autonome FO  
Sud Education, Sud Recherche EPST

## Nous ne sommes pas des mendiants

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a souhaité qu'un effort particulier soit réalisé pour les personnels non enseignants des catégories C et B (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux) qui font vivre les établissements scolaires et universitaires.

Les agents vont bénéficier respectivement d'une indemnité de 100 € pour les catégories C et 50 € pour les catégories B qui sera versée au mois de décembre et devrait être reconduite les années suivantes.

Selon la ministre cette indemnité vise à soutenir les plus bas salaires des agents du ministère. Elle est également l'occasion de reconnaître l'engagement de tous ces personnels qui, au quotidien, contribuent au bon fonctionnement du système scolaire et universitaire pour la réussite de nos élèves et étudiants.

Il faut savoir que 100 € représentent sur l'année 8.33 € par mois et 50 €, 4.16 € par mois. Cette aumône est bien loin de récupérer la perte du pouvoir d'achat que nous subissons depuis l'an 2000 et avec les différentes réformes des retraites.

**Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1er janvier 2000 par catégorie pour les échelons de fin de grade**

Pour les catégories C de -231 € à -255 € mensuellement

Pour les catégories B de -316 € à -366 € mensuellement

**Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire dues à l'augmentation de la contribution retraite depuis le 1er janvier 2011 par catégorie pour les échelons de fin de grade.**

Pour les catégories C de -21 € à -26 € mensuellement

Pour les catégories B de -29 € à -34 € mensuellement

La Fonction publique et tous les personnels qui y travaillent jouent un rôle essentiel pour l'égal accès aux droits de toutes et tous et pour la réponse aux besoins de l'ensemble de la population. Mais c'est également vrai pour l'activité économique pour laquelle les missions de service public sont un atout incontournable.

La poursuite du gel de la valeur du point est inacceptable car elle accentue encore la perte du pouvoir d'achat que subissent les personnels de la Fonction publique et qui est aujourd'hui unanimement reconnue.

Ces pertes de pouvoir d'achat, par leur impact négatif sur la consommation de millions d'agents, ne sont pas non plus sans effet sur la relance de la croissance.

Les restrictions budgétaires, les baisses

d'effectifs et la précarité qui pèsent directement sur les conditions de travail, le manque d'attractivité lié notamment à l'absence de revalorisation salariale sont autant d'éléments de nature à altérer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Nous n'avons pas besoin de démagogie, mais nous exigeons la fin du gel du point d'indice pour une revalorisation immédiate de sa valeur ; la refonte de la grille indiciaire pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications, l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire et des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**Nous ne voulons pas de miettes... d'autant qu'avec cette prime nous ne pourrions pas nous payer un pain par jour, les miettes auraient vite disparues.. !**

## Les universités pourront-elles boucler leur budget 2014 ?

**Les universités recevront-elles l'intégralité de leurs dotations 2014 ? C'est l'inquiétude des présidents de fac, qui ont perçu la dernière partie de leur budget de l'année... amputée de 20% ! En plein bras de fer budgétaire, ils pointent la menace de ne plus pouvoir payer leurs salariés en décembre.**

«Les universités, comme tous les autres opérateurs de l'Etat, sont actuellement sous le feu de Bercy», écrit Jean-Loup Salzmänn aux présidents d'université,

dans un courrier électronique daté du 28 octobre 2014. Tandis que la discussion budgétaire débute au Parlement pour 2015, c'est le budget 2014 qui fait réagir le responsable de la CPU (Conférence des présidents d'université).

En effet, le dernier versement de la dotation de l'Etat aux universités, intervenu quelques jours plus tôt, a été amputé... de 20%. Exemple dans son université, Paris 13 : l'agent comptable lui a annoncé que seuls 16 millions d'euros avaient été reçus, contre les 21

millions prévus. «Inacceptable», écrit le président à ses homologues.

**LA SOMME MANQUANTE PROMISE POUR NOVEMBRE**

Cela ne devrait être que temporaire : un versement additionnel doit intervenir en novembre, a assuré le ministère aux universités. «Du jamais vu», souligne Jean-Loup Salzmänn, qui appelle à une «extrême vigilance», à l'heure des recherches d'économies supplémentaires pour 2014.

Si ces 20% passaient à la trappe, «ce

sont plus des deux tiers des universités qui seraient dans le rouge», alerte Jean-Loup Salzmänn. Au-delà de ce risque, **ce report va mettre les universités les plus fragiles en grande difficulté pour payer leur salariés en décembre**, souligne-t-il.

«Les salaires de décembre doivent être ordonnancés dans les jours qui viennent. Certains établissements, déjà très tendus financièrement, pourraient se trouver dans l'impossibilité technique de le faire, faute de disposer des fonds suffisants», dénonce-t-il.

## Les brèves

### Du concret au CHSCT

Les locaux de l'Université sur le site de médecine nord présentent de nombreuses fuites d'eau en cas d'intempéries qui occasionnent des dégâts matériels, bloquent les ascenseurs et rendent les conditions de travail pénibles pour nos collègues. Une intervention de la CGT au CHSCT a permis de débloquent la situation et des réparations seront prochainement réalisées.

La Ferc-Sup CGT a été à l'initiative de la création de deux groupes de travail du CHSCT. Un premier groupe de travail dédié à la résorption de la pénibilité pour les personnels d'entretien d'Amu. Le but au delà de l'amélioration des conditions de travail pour ces personnels est d'envisager les problèmes rencontrés

sur toute la durée de leur carrière. Un second groupe dédié à l'amélioration des conditions de travail dans les services de reprographie de notre établissement a également été mis en place à notre demande.

**Pour tout problème ou suggestion concernant l'hygiène et sécurité ou les conditions de travail, vos représentants CGT sont à votre disposition.**

### Egalité !?!

Au même moment où l'on entendait dire que certain responsables annonçaient à leur service qu'il allaient devoir travailler les 24 et le 31 décembre, on apprenait qu'une somme de 100 000 € avait été partagée entre un peu plus de 500 agents de l'université pour les

remercier de leur implication dans la nouvelle organisation.

Visiblement la fête pour tout le monde...mais pas de la même manière !!!

### Stigmatisation

Le décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires vient de paraître le 5 octobre 2014.

Dorénavant le maintien du traitement des fonctionnaires sera conditionné à la transmission de l'arrêt de travail dans un délai de 48 heures. En cas de manquement à cette obligation, l'administration informe l'agent des sanctions pécuniaires qui pourraient lui être appliquées en cas de nouvel envoi tardif dans la période de 24 mois suivant la date de prescription du premier

arrêt. S'il y a effectivement récurrence, l'administration est fondée à effectuer une retenue de moitié de la rémunération entre la date de prescription et la date de l'envoi de l'avis d'arrêt de travail. Les éléments de rémunération exclus de l'assiette pour le calcul de la retenue sont les mêmes que ceux appliqués lors d'un arrêt maladie de plus de 90 jours consécutifs sur une période de 12 mois. La sanction n'est pas applicable si l'agent est hospitalisé ou s'il justifie, dans un délai de 8 jours son incapacité à transmettre l'avis d'arrêt maladie dans le délai imparti.



**Une force à vos côtés**

Ne pas jeter sur la voie publique

